

CONSEIL GENERAL

Procès-Verbal de la séance du mardi 15 juin 2021 à Aclens

Présidence : Monsieur **Vincent Dornier**

Le mardi 15 juin à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni dans la grande salle polyvalente d'Aclens, dans le respect des mesures barrières et sanitaires.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020 (remis en annexe)
5. Comptes 2020 (remis en annexe)
6. Rapport de gestion 2020
7. Préavis municipal n°02-2021 concernant le Règlement communal des sépultures et du cimetière
8. Préavis municipal n°03-2021 concernant la RC 177 – Mesures de compensation n°103 Etang de la Perrause-Travaux d'assainissement
9. Préavis municipal n°04-2021 concernant le crédit de construction pour le bouclage du réseau d'eau potable et le remplacement des conduites Rue de la Coulaz-Ruelle du Casino
10. Communications municipales
11. La "minute" des délégués
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

En date du 15 juin 2021, le Conseil général de notre commune compte 48 membres.

La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 28
- Excusés : 11
- Absents : 9

Avec 28 membres présents, le quorum est atteint (1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de Madame **Clara Zejgman**. Après lecture du serment par le président, Madame **Zejgman** solennise sa promesse.

3. Approbation de l'ordre du jour

Pas de remarques.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020

Pas de remarques.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté, à l'unanimité.

5. Comptes 2020

Présentation par Madame la Syndique, **Sylvie Ciana**.

Lecture du préavis.

Madame **Sylvie Ciana** revient sur les comptes suivants :

- 110.311 : Achat mobilier et matériel du bureau
Les achats ont été moins élevés que prévu.
- 110.317 : Réceptions et manifestations
La hausse est due à la distribution des bons aux citoyens pour soutenir nos artisans locaux.
- 110.318 : Honoraires et prestations de service
Taxe d'adhésion au stand de tir d'Echandens.
- 210.4412 : Impôts frontaliers
Augmentation de la revendication communale due à un contrôle plus strict et minutieux de l'ACI.
- 220.3191 : Pertes sur débiteurs/défalcations
Une erreur s'est glissée. Le commentaire sur l'amortissement ne devrait pas figurer ici.
- 310.314 : Entretien des terrains
Dont épareuse.
- 320.435 : Vente de bois
Diminution car moins de bois disponible à la vente.
- 350.315 : Entretien installations et équipements
Des travaux ont dû être interrompus.
- 350.318 : Honoraires et prestations de service
Cela concerne le projet de la maison Adamina qui a été reporté.
- 350.390 : Imputation interne entretien collecteurs EU/EU
Il s'agit d'un nouveau compte suite au nouveau règlement sur l'épuration et la taxe pour l'entretien des collecteurs Eaux usées/Eaux claires.
- 351. 300 : Vacances Municipalité
Cela comprend les vacances liées au suivi de chantier de la grande salle.
- 352. 315 : Entretien installations et équipements
Ce compte comprend le déplacement des cases postales.
- 353.300 : Vacances Municipalité
Dont vacances liées au changement de tenancier.
- 353. 423 : Loyers
Une baisse du loyer de l'auberge a été accordée en raison de la Covid-19.
- 356.315 et 356.318 : Entretien installations et équipements et Honoraires et prestations de service
Les charges budgétisées n'ont pas été prises en compte dans le budget 2020.

- 420.318 : Honoraires et prestations de service
Les frais sont conséquents mais ils incluent les honoraires pour l'étude et le suivi du nouveau PA.
- 430.3140 : Entretien routes
Provision pour les arrêts de bus de la zone industrielle car les factures n'ont pas été toutes reçues sur 2020.
- 430. 3143 : Signalisation routière
Cela concerne la nouvelle signalisation au chemin en Vallapraz.
- 431.313 : Fournitures diverses
Il s'agit de tout le matériel nécessaire pour lutter contre la pandémie.
- 431.315 : Entretien machine
Entretien et réparation du tracteur.
- 450.301 : Surveillance déchetterie
Pendant la Covid-19, il a fallu augmenter les effectifs et des jeunes de la commune ont été recrutés.
- 460. 4342 : Taxes d'épuration
Dont nouvelles taxes ajoutées concernant l'entretien des collecteurs des eaux claires et usées.
- 510.3521 : Participation à l'ASIME
Une erreur s'est glissée. La participation est plus conséquente que ce que nous avons initialement au budget.
- 520.352 : Participation versée à la commune de Morges
Cette participation n'avait pas été prise en compte dans le budget.
- 720.3514 à 720. 351 : Facture sociale, dissolution provision pour décompte final.
Ces comptes sont le reflet de l'équilibre qui est en train de se faire au niveau de la facture sociale.
- 810. 314 : Entretien du réseau
Dont réparations pour diverses fuites d'eau Pontou et chemin de la Coulaz.

➤ Lecture du rapport de la commission de gestion par Monsieur **Benoît Olivier**

- L'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 97'791.02. Les revenus sont de CHF 4'937'055.48 et les charges s'élèvent à CHF 4'839'264.46. Les engagements hors bilan auprès d'associations intercommunales sont de CHF 46'446.00 pour l'ASIME et CHF 306'141.40 pour l'AIEV, plus un cautionnement de CHF 8'000 de parts sociales Raiffeisen.
- Nous avons effectué des contrôles par sondage et avons analysé les pièces comptables. Nous avons constaté l'exactitude des comptes étudiés, la correspondance du bilan et des comptes avec le rapport financier et donc la bonne gestion de la commune. Les principaux faits relevés sont les suivants :
- Malgré le fait qu'il n'y ait pas eu de manifestations et de réceptions, les charges du compte 110.317 sont plus élevées que l'année passée. Ceci est dû aux bons COVID offerts par la commune aux habitants.

- Concernant la voirie, les frais d'entretien du matériel, surtout du tracteur, sont élevés cette année. Le projet d'un nouveau véhicule de voirie sera étudié, pendant la nouvelle législature, une fois que le nouveau local de voirie sera terminé.
- Dans le rapport de l'année passée, nous avons mentionné le fait de remettre le local de l'ancienne boulangerie en état et de le mettre en location. Un projet est à l'étude et devrait suivre bientôt.
- Nous avons constaté une augmentation des frais de traitement de personnel pour la voirie, due aux mesures mises en place pour la Covid-19. Nous proposons à la Municipalité d'étudier un système de tournus avec les employés « extras » afin de faire bénéficier plusieurs personnes du village de ces rémunérations.
- Comme chaque année, nous avons reçu les rapports des débiteurs au 31.12.2020 afin de pouvoir suivre l'évolution des encaissements. Le suivi a bien eu lieu.

En conclusion, la commission de gestion recommande d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

Madame la syndique prend la parole pour confirmer la bonne prise en compte de la proposition de la commission concernant le tournus pour la Covid-19. Au début, ils ont fait appel à plusieurs jeunes du village car on ne savait pas qui était à risque et qui ne l'était pas.

En l'absence de remarques ou questions, les comptes sont mis au vote à main levée.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport de gestion 2020

En l'absence de remarques ou commentaires, le rapport de gestion est soumis au vote à main levée.

Le rapport de gestion 2020 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal n°02-2021 concernant le Règlement communal des sépultures et du cimetière.

Présentation par Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal.

Une mise à jour du règlement communal s'avère nécessaire. Les règlements actuels dataient de 1969 et 1986. Le nouveau règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des juristes du Canton, certifiant ainsi de la bonne facture et de la justesse de ses articles. Une fois adopté par le Conseil, il devra être approuvé par la Cheffe du département concerné, puis la Municipalité fixera son entrée en vigueur et veillera à son application.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Jean-Louis Favre**.
- Anciennement, tout était géré dans le règlement de police. C'est le Canton qui oblige les communes à se munir d'un règlement communal des sépultures et du cimetière.
- La Municipalité s'est basée sur un règlement-type que nous vous proposons d'approuver tel que.
- L'annexe au règlement communal fixant les taxes et les émoluments peut être modifié en tout temps par la Municipalité.
- Certains montants nous paraissent élevés, dans le but dissuasif de limiter les demandes extérieures. Aussi, nous proposons à la Municipalité d'avoir de la souplesse et de l'entregent lors de demande particulière venant de l'extérieur de la Commune.
- Dans certaines communes, les tarifs sont largement inférieurs.

- La commission propose de créer à moyen terme un endroit au Jardin du souvenir permettant d'apposer une plaque avec le nom de la personne décédée.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n°02-2021 tel que présenté.

En l'absence de remarques et de questions, le préavis est soumis au vote.

Mis au vote à main levée, le préavis n°02-2021 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n°03-2021 concernant la RC 177 – Mesures de compensation n°103 Etang de la Perrause-Travaux d'assainissement

Présentation par Monsieur **Martin Jaquet**, Municipal.

La mesure n°103 figure parmi les quelques mesures de compensation environnementales liées à l'établissement de la RC 177, route qui dessert la zone industrielle à la jonction d'autoroute de Cossonay. Elle consiste à revitaliser la zone humide et l'étang de la Perrause situé au Sud d'Aclens.

Ce genre de biotope est rare surtout dans les zones agricoles. Les coûts sont pris en charge par le Canton et s'élèvent environ à CHF 500'000. Des sondages ont été effectués et des matériaux pollués ont été découverts sur la parcelle 103, terrain appartenant à la commune. Un assainissement est nécessaire. Le coût estimé pour notre commune est de CHF 80'000.

➤ Lecture du rapport de la commission des finances par Madame **Jeanne-Elise Lequent**.

- Nous trouvons le réaménagement de cet étang très attractif. Cependant, un point reste en suspens : Pourquoi est-ce à la commune de financer cet assainissement en payant l'évacuation des matériaux, alors que c'est l'Etat qui a défini en tout premier lieu cet endroit pour déverser ces matériaux ?
- Après renseignements auprès du Canton, cette décharge étant en fonction depuis environ 1985-1990, rien ne figure au Canton. Il faut savoir que maintenant toutes les décharges sont répertoriées depuis 1990. Le Canton s'étonne que la DGMR n'ait pas informé la DGE de ces travaux.
- La Municipalité n'a rien trouvé dans les archives communales depuis 1990 et jusqu'en 2005. Il est probable que cette décharge a été activée dans les années 80. Comme elle n'était pas surveillée par l'Etat, c'est le propriétaire, donc la Commune, qui est responsable de ce qui s'y trouve. S'il est possible de retrouver qui a mis ces matériaux, le propriétaire peut être amené à facturer le coût de cet assainissement.
- En cas de refus, ce réaménagement ne sera pas réalisé et la commune perdra cette occasion de remettre en état ces parcelles. Les frais d'entretien des parcelles seront rétribués à partir des paiements directs selon l'article 852. Par contre, la gestion de la vanne sera à charge de la Commune. Rien n'a été précisé, en revanche, concernant le curage de l'étang !
- Ce site, après cet assainissement, sera d'un intérêt particulier, aussi, la commission des finances s'interroge quant à la circulation supplémentaire et le parcage des voitures ! La Municipalité suggère que les personnes parquent leur véhicule à la grande salle.
- Les frais pour des infrastructures, du genre panneau d'affichage, ponton, etc. pour rendre cet endroit attrayant, sont à la charge de l'Etat.
- Avant les travaux, nous suggérons qu'un état des lieux soit réalisé pour constater l'état des chemins.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n°03-2021 tel que présenté.

Mis au vote à main levée, le préavis n°03-2021 est accepté à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.

9. Préavis municipal n°04-2021 concernant le crédit de construction pour le bouclage du réseau d'eau potable et le remplacement des conduites Rue de la Coulaz-Ruelle du Casino

Présentation par Monsieur **Fabrice Dunand**, Municipal.

La qualité de l'eau potable dépend de la qualité des conduites. Il est proposé de changer la conduite d'eau potable sur deux secteurs. Les conduites sont vieillissantes ce qui provoque des fuites et les diamètres des conduites ne sont plus adaptées pour assurer la sécurité incendie du réseau communal.

Les travaux devraient durer entre 3 et 4 mois. Chaque privé impacté par ce projet devra se poser la question s'il faut en profiter pour changer ou non sa conduite de raccordement.

Le montant des travaux s'élèvera à CHF 363'500. Nous devrions obtenir 10% de subventions. Le financement se fera par la trésorerie courante. Ce montant sera amorti par un prélèvement unique de CHF 100'000 au fonds de réserve « Extension réseau d'eau » (9280.1) et le solde sera ensuite transféré au bilan avec un amortissement sur 30 ans maximum.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Hugues Favéy**.
- La vétusté des conduites datant de 1970, il est temps de faire ces travaux. La conduite en fonte présente des faiblesses.
- Le degré de sécurité ECA n'étant plus optimal dans ce quartier, c'est une bonne opportunité de changer la conduite de la Coulaz et le bouclage sur le réseau de la grande salle avec pose d'une nouvelle BH.
- Le montant des subsides est estimé à environ 10% et sera définitif à la fin des travaux. Le préavis représente un montant de CHF. 363'500.-
- Les propriétaires seront informés en temps utile s'ils veulent modifier leur introduction au-delà des 50 cm prévus lors des travaux. Ces 50 cm n'engendrent aucun frais pour les privés.
- C'est le concessionnaire de la commune l'entreprise Salm SA qui effectuera tous les travaux d'appareillage et l'entreprise Membrez pour le génie civil.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n°04-2021 tel que présenté.

Mis au vote à main levée, le préavis n°04-2021 est accepté à l'unanimité.

10. Communications municipales

- Monsieur **Martin Jaquet**, municipal :
 - ❖ Concernant le déneigement, le suppléant de notre employé communal ne souhaite pas conserver cette fonction. Un nouveau suppléant est donc recherché. L'information sera mise sur le site internet de la commune ainsi que sur le pilier public.
 - ❖ Le SEVA fait des travaux assez conséquents au niveau du canal du Moulin du Choc. Ce canal sera mis en service courant de l'été et un curage de l'étang est également prévu.

- Monsieur **Dani d'Ascoli**, municipal :
 - ❖ Les arrêts de bus de la zone industrielle ont pris du retard à cause du temps. Le marquage final devrait avoir lieu le 17 juillet.
 - ❖ Une correction doit être apportée au niveau du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020, aux pages 4 et 6. Il ne s'agit pas d'abris-bus, mais d'arrêts de bus.
 - ❖ Chemins AF : ils ont été validés par le Canton. Ils sont en attente des subsides. Un nouveau préavis sera bientôt présenté pour la phase 2.
 - ❖ Radars de vitesse : 2 zones critiques sont identifiées : sur la route de Romanel et sur le chemin du Coteau. Il y environ 2 à 3 contrôles par mois. 6 à 7% des véhicules dépassent les limites. C'est supérieur à la moyenne cantonale mais mieux qu'auparavant.
 - ❖ Radars de bruit : Des radars mobiles ont été placés à deux endroits pour mesurer le bruit. D'ici à deux ans, une loi devrait voir le jour pour verbaliser le bruit. Il nous livre quelques statistiques concernant le trafic des véhicules et notamment ceux qui étaient en excès de décibels. Dans la mesure où nous sommes traversés par une route cantonale, tout ce que nous voulons faire doit être validé par le Canton. Un projet pour réduire le bruit devrait être proposé normalement d'ici à la fin de l'année.
 - ❖ Protection civile : tous les coûts engendrés par la Covid-19 sont couverts à 100% par le Canton.

- Monsieur **Fabrice Dunand**, municipal :
 - ❖ Pour son dernier Conseil, Monsieur **Dunand** remercie toutes les parties prenantes pour leur précieuse collaboration.

- Madame **Sylvie Ciana**, syndique :
 - ❖ Elle informe que le prochain Conseil aura lieu le 28 septembre 2021 et qu'il traitera du nouveau Plan Général d'Affectation (PGA).
 - ❖ Au 1^{er} juillet 2021, la boulangerie sera reprise par M. Pascal Clément. Les services proposés par la Poste restent inchangés. Les horaires seront élargis.
 - ❖ Le projet concernant la bibliothèque suit son cours. Madame **Isabelle Hauswirth** a rejoint le projet.

11. La "minute" des délégués

- Monsieur **Emmanuel Ciana** informe que la fête du 1^{er} août au village devrait avoir lieu. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres. Un vide-greniers sera organisé le 12 septembre.

12. Divers et propositions individuelles

- ❖ Monsieur **Jean-Louis Favre** intervient car il aimerait clarifier le rôle des commissions pendant les travaux de chantier. En effet, la commission ad hoc n'est jamais venue voir le déroulement des travaux de la grande salle. Dans le règlement, rien n'est précisé à ce sujet mais il souhaiterait l'organisation d'une réunion entre les présidents des commissions, la Municipalité et le bureau du Conseil pour clarifier.
- ❖ Monsieur Jean-Louis Favre demande pour quelles raisons les lumières sont allumées le soir devant la grande salle et aussi un point de situation concernant la nouvelle pompe à chaleur.

❖ Madame **Claire Paulette Vez** rebondit sur le sujet de la pompe à chaleur en disant qu'il faudrait effectivement la faire contrôler.

↳ Madame **Sylvie Ciana** précise que l'éclairage devant la salle bénéficie d'un mode automatique qui est parfois mis à mal par les utilisateurs le week-end. Une certaine discipline serait la bienvenue. Le bon fonctionnement du mode automatique sera cependant vérifié. Quant au problème de la pompe à chaleur, il est en cours d'analyse car la chaudière à gaz a tourné bien plus que nécessaire.

↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** prend la parole pour dire que les membres des commissions sont toujours les bienvenus dans les séances de chantier sur tous les préavis de la commune.

❖ En lien avec les radars bruits évoqués plus tôt, Monsieur **Benoît Olivier** demande s'il serait possible de mesurer les décibels des coups de pétards qui peuvent être extrêmement dérangeants pour les animaux de compagnie.

❖ Monsieur **Stéphan Dupuis** propose l'acquisition d'un véhicule pour l'employé communal, ce qui lui faciliterait la vie.

❖ Monsieur **Jean-Louis Favre** demande s'il est possible de connaître la nouvelle répartition des dicastères.

↳ Madame **Sylvie Ciana**, syndique, répond qu'elle reste presque inchangée. **Monsieur Vincent Dornier**, vice-Syndic, reprend les finances. Monsieur **Martin Jaquet** aura la police des constructions, la voirie, Monsieur **Thierry Cornet** reprend les bâtiments communaux, Monsieur **Dani d'Ascoli** s'occupera des routes et de la protection civile. Madame **Sylvie Ciana** prendra en charge le domaine social.

❖ Madame Cécile Cornet précise que les coups de pétards ont été tirés ponctuellement pour protéger des cultures contre les dégâts causés par les corneilles.

❖ Monsieur **Hugues Favey** demande si une action sera entreprise par rapport au bruit concernant la route qui descend vers le Moulin du Choc direction Bussigny. Il y a notamment les motos-écoles qui causent des nuisances sonores le week-end.

↳ Monsieur **Dani D'Ascoli** informe que le SEVA a déjà réagi avec le Canton sur ce problème d'auto-écoles. C'est une route publique, ils ont donc le droit de faire les auto-écoles sur cette route.

❖ Monsieur **Vincent Dornier**, pour son dernier Conseil en tant que président, prend la parole pour souhaiter plein succès au nouveau Président, Monsieur **Emmanuel Ciana** ainsi qu'au nouveau bureau. Il en profite pour remercier la Municipalité, les commissions, la vice-présidente, les scrutateurs et la secrétaire pour le travail effectué tout au long de ces années.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil général :

Le président
Vincent Dornier

La secrétaire
Nathalie Pahud